

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Délibération n° 2667/2019	Objet : Approbation de la Charte « Achat écoresponsable ».	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 4

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le 16 décembre à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLLOT, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Dominique GOYER, Claude-Olivier BONNEFOY, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux

Absents représentés : Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Nathalie BOIXIERE, Alphonse BOYE donne pouvoir à Jean-Luc DESPREZ, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Claude-Olivier BONNEFOY, Martine HARBULOT donne pouvoir à Maryse MATHIEU.

Absents : Hakima OULD SLIMANE, Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre du l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

Considérant que l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) met en œuvre une politique achat offensive visant à rendre plus efficient l'achat public du Territoire et étant articulé autour de cinq axes : l'efficacité des dépenses publiques, l'insertion sociale, la réduction de l'impact sur l'environnement, la facilitation de l'accès des TPE / PME, le soutien à l'innovation ;

Considérant que GPSEA, dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté lors du Conseil de Territoire du 2 octobre 2019 propose aux communes de son territoire, un projet de charte visant à s'engager dans une dynamique commune en termes de pratiques d'achat au service d'une action publique conciliant optimisation économique et écoresponsabilité ;

Considérant que les signataires de cette charte s'engagent à utiliser l'ensemble des outils de la commande publique dans le cadre d'actions concrètes et pragmatiques, celle-ci déclinant les principaux leviers mobilisables tout au long de leur processus d'achat, de l'identification des segments d'achat prioritaires et la définition des besoins à la mise en œuvre des critères de sélection des fournisseurs et des prestataires ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE la Charte « Achat écoresponsable » du territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, ci-annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite charte, ainsi que tout document afférent à cette dernière, au nom et pour la commune de Marolles-en-Brie.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 16 décembre 2019


 Sylvie GERINTE
 Maire de Marolles-en-Brie

